



www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr



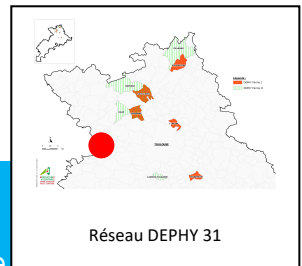
Lettre DEPHY maraîchage

N°9 – Novembre 2019

Réduire l'IFT* chimique sur les chicorées : intérêts et limites du paillage

Notre objectif est de réduire le recours aux produits phytosanitaires dits « chimiques » tout en préservant le chiffre d'affaires de l'exploitation et la marge de la culture sans impacter la pénibilité. Le recours au paillage étant utilisé dans d'autres bassins de production, il était donc intéressant de le tester dans notre zone géographique, sur nos créneaux de production et dans nos circuits de commercialisation.

* IFT = Indice de Fréquence de Traitement, il est exprimé en nombre de doses homologuées par hectare, appliquées pendant une campagne culturale.
IFT chimique = IFT hors produits de la liste des biocontrôles



Réseau DEPHY 31

Intérêts du paillage plastique

Comme dans d'autres bassins de production, l'objectif premier est qualitatif : réduire les pourritures au collet des chicorées récoltées en automne / hiver (pour limiter les pertes en culture liées aux pourritures et le temps de parage). La réduction de l'usage des produits phytosanitaires arrive au second plan.

Une vigilance de tous les instants

Des variétés adaptées

Suivant son sol et son climat, l'expérience a démontré que pour réussir la culture sur paillage, il faut une variété qui ne « s'emballe » pas trop.

Un créneau très court pour gérer le binage

Le binage de l'inter-rang est délicat, outre une adaptation nécessaire de la bineuse, la fenêtre de passage est très courte car c'est une zone d'accumulation de l'eau. Il faut donc freiner un peu les arrosages pour pouvoir biner sans pour autant stresser les salades. A noter aussi que sur le paillage noir, la pression des adventices est plus forte du fait des arrosages plus importants.

Gestion du thrips sur paillage blanc

A priori, on observe une plus forte pression du

thrips sur le paillage blanc : lien avec l'irrigation (moins sur ce paillage) ou impact de la couleur du film ?

Une gestion très rigoureuse des arrosages et bassinages

La gestion des irrigations et bassinages est l'une des clefs de la réussite. Elle requiert de l'expérience et de la vigilance.

Un bon drainage

L'accumulation d'eau va engendrer des pertes en culture, il faut donc un sol qui draine l'eau ainsi qu'une pente adaptée pour évacuer les excès.

Des charges supplémentaires

Le recours au paillage entraîne un surcoût de l'ordre de 1.200 € / ha (économie de produits phytosanitaires déduite) :

- une personne supplémentaire à la plantation & adaptation de la planteuse ;
- double binage sur paillage noir ;
- pose (voire dépose avec coupe des salades non commercialisées) du paillage et coût des films de paillage ;
- irrigation : plus importante sur paillage noir.

Impact sur les coûts de production et la marge (scaroles / frisées plantées à 50.000 pieds / ha)

Les 2^{de} et 3^{ème} colonnes des tableaux ne reprennent que les variations par rapport à la référence « sans paillage ».

Appro (€/ha)	Sans paillage	Paillage blanc / noir	Paillage noir biodégradable
Engrais-Amdt	1586		
Plants	2550		
Fongicide	95	-95	-95
Insect/Moll.	31	+31	
Herbicides	173	-173	-173
Paillage		+925	+896
Prot. Froid			
Irrigation	350	-119	+350
TOTAL	4783	+569	+978

(€/ha)	Sans paillage	Paillage blanc / noir	Paillage noir biodégradable
Embal.+Cloches	5356	+1000	+1000
Méca./Irrigation (hors récolte)	2036	+161	+152
Main d'œuvre (€/ha)			
Prép. Sol	278	-	-
Plantation	530	+265	+265
Fumure	27	-	-
Irrigation	145	-11	+5
Protection culture	40	-13	-26
Dés herb. Méca.	40	-	+40
Paillage		+277	+69
Protec. Froid			
Récolte / Condition.	14166	-3503	-5520
	4620	+866	+866
TOTAL	19845		

Charges de mécanisation : Coût des façons culturales 2016, APCA.
Coûts de main d'œuvre : Convention collective 31 (mo qualifiée = 13,25 €/h et mo non qualifiée = 11,55 €/h)

Une nette baisse de l'IFT

Le recours au paillage a permis de travailler sans herbicide et sans fongicide. Les interventions en insecticides étant rares, certaines plantations n'en ont reçu aucun. Les limaces ont été contrôlées à l'aide d'un produit de biocontrôle.

IFT chimique	Sans paillage	Paillage blanc/noir	Paillage noir biodégradable
Herbicide	1	0	0
Insecticide	0	1	0
Fongicide	1	0	0
Total	2	1	0

Un gain qualitatif indéniable sur l'automne / hiver

Sur la période automne / hiver, le paillage permet de récolter quasiment toutes les salades, qui sont aussi plus volumineuses et surtout saines au collet.

/ ha	Sans paillage	Paillage blanc / noir	Paillage noir biodégradable
Prix vente (€/unité)	1,00	1,00	1,00
Rendement (unité)	40.000	47.500	47.500
C. Affaires (€)	40.000	47.500	47.500
Marge brute (€)	7.981	15.868	17.651
Coût Prod. Unitaire	0,80 €	0,67 €	0,63 €

De la marge, il faut encore déduire le temps de commercialisation et les charges de structure non comptabilisées.

Impact sur la pénibilité et le stress

L'enlèvement du plastique non biodégradable a un impact certain sur la pénibilité physique. L'impact le plus important reste toutefois celui du stress, lié aux nombreux paramètres à prendre en compte et aux paramètres non contrôlables comme la météo.

Généraliser la technique sur toute la saison de production ?

Comme toutes les méthodes alternatives, le paillage accroît la prise de risque et demande une bonne maîtrise de l'ensemble des paramètres culturaux (un essai de paillage au printemps 2016 s'est traduit par la perte de 90% de la culture par effet d'emballage de la salade à cause des fortes pluies).

Donc, sans objectif de gain de rendement commercial ou de meilleure valorisation du produit (ex : filière Agriculture Biologique), la seule réduction de l'IFT ne saurait justifier le recours à cette technique qui ne se traduirait que par une augmentation des charges.

En 2019, des essais sont conduits sur un produit de biocontrôle pour réduire l'IFT chimique (fongicide) des cultures non paillées dans le but de réduire l'exposition de l'agriculteur aux produits phytosanitaires.

Cette lettre est rédigée avec le concours financier de :



« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto. »



Lettre rédigée par l'Ingénieur Réseau de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, Valérie GINOUX : 06 88 87 49 78
valerie.ginoux@haute-garonne.chambagri.fr

32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 3
www.haute-garonne.chambre-agriculture.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«Ces préconisations ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 7 mai 2017.»